REPUBLIQUE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-328 DU 3 AOUT 1998 Portant nominations à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT, GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement:
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin :
- VU le Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 02 Juin au 02 Juillet 1998;

DECRETE:

Article 1er: Sont nommés à titre normal et militaire au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la réception les Officiers et Sous-Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I - ETAT-MAJOR DES ARMEES

- a) Armée de Terre
- AHODI Jean Marie Stéphane, Capitaine
- BIAOU Alidou, Commandant
- CHABI BOUKO MAMA Chabi, Commandant
- CHABIDJEHOU Mouhamadou, Adjudant-Chef,
- DAKPOGAN Itchola Bernardin Guillaume, Sergent-Chef
- d'ALMEIDA Honorat Rhétice, Capitaine
- b) Forces Navales
- BOTRE Akoko Elise, Premier Maître
- BOURAÏMA Yekini Ganiyou, Maître Principal
- c) Forces Aériennes
- AMOUSSOU Charles Roger, Commandant
- ACHEGBE Hounnou Jules, Capitaine
- BADAROU Mouhamadou Saliou, Commandant

II - DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- ACCALOGOUN Léonard, Maréchal-des-Logis Chef
- AGNORO Ouorou, Adjudant-Chef.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 3 AOUT 1998

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement. Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations: PR 4 - CC 2- CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 15 - SGG 4 -HAAC 4 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 13.